

Compte-rendu de l'assemblée générale

L'assemblée générale de la CNAV s'est tenue le 15 mars dernier, à Neuchâtel, avec plus de 100 personnes. Nous vous transmettons ci-dessous un résumé des informations :

Au niveau financier, les comptes dégagent un léger bénéfice de CHF 4'652.- pour un chiffre d'affaires de 2.159 millions de francs. Les charges 2018 sont maîtrisées malgré les réductions de soutien.

La CNAV a fait un état des lieux des demandes formulées durant l'hiver 2018 concernant le besoin en eau des exploitations agricoles. Il en ressort une cinquantaine de demandes répartie sur l'ensemble du canton avec des secteurs à forte demande à savoir la région du Crêt-du-Loche - Les Brenets, la région des Sagnettes, la région de Boindod et les environs et celle du Crozot ainsi que de la Combe-Jeanneret. Dans certains cas, les études ont déjà été faites alors que dans d'autres elles sont lancées actuellement.

Concernant la PA 22+, la CNAV, forte de deux séances de consultation, a pu faire émerger les avis de la base afin de prendre position. Il en ressort, dans les grandes lignes le refus d'entrer en matière concernant la contribution à l'exploitation, le maintien du plafond des paiements directs par UMOS, le refus du brevet comme base minimale pour les paiements directs et le maintien du soutien à la surface et le refus des AOP viticoles.

Le bilan du dossier des traitements de contestations SAU a été rappelé, notamment avec plus de 1500 demandes provenant de 400 exploitations. Au final, ce travail fastidieux a permis de récupérer 183.38 ha de SAU, tous secteurs confondus. Nous avons profité de remercier les collaborateurs du Sagr pour leur engagement dans ce dossier.

L'intervenant de la journée, M. Patrick Ischer, Dr en Sciences humaines et sociales à la Haute école de gestion Arc, a présenté les résultats d'une étude menée sur les circuits courts alimentaires dans l'espace BEJUNE. L'enquête s'est focalisée sur la logistique mise en place par des services de restauration collective pour s'approvisionner en produits locaux. Les résultats de l'étude montre que les produits locaux séduisent et bénéficient d'une perception positive auprès des responsables. Cependant, plusieurs obstacles freinent le développement; à savoir le prix, les exigences de qualité et de quantité, le manque de connaissance du réseau de produits et la loyauté envers les grossistes. La mise en place d'une plate-forme de distribution et de stockage pourrait être une piste intéressante pour attaquer le marché de la restauration collective.

Au niveau statutaire, Daniel Zwahlen, démissionnaire, a été remplacé par Mme Cinzia Vouga, vigneronne à Cortaillod.

Révision partielle du plan directeur

Chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre de 1991 (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz)

Dans le cadre d'une consultation concernant la révision des chemins pédestres, la CNAV a été appelée afin de prendre position. Suite à la parution dans notre édition du 25 février, vous avez été nombreux à rapporter vos craintes et soucis dans le cadre de certains tracées. La CNAV a donc pris position dans ce sens. Dans les grandes lignes, il en ressort deux éléments principaux, à savoir d'éviter de constituer des chemins à travers les bâtiments d'exploitation agricole d'une part et éviter les emprises sur les champs à vocation de récolte de fourrage ou de culture d'autre part. A noter que globalement des améliorations ont été proposées aussi pour différents tracées au niveau des pâturages. Pour conclure, nous avons informé le service de tutelle que la CNAV était à disposition afin d'être aussi source de proposition dans les secteurs délicats.

CNAV – Yann Huguelit



Assemblée générale de LANDI Région Neuchâtel

L'assemblée générale de LANDI Région Neuchâtel aura lieu le **jeudi 11 avril 2019** à la salle des spectacles de Couvet.



Assemblée générale de la CCRC

La Coopérative de Construction Rurale Cernier a pour but de soutenir les agriculteurs du canton de Neuchâtel dans le développement des structures de leur exploitation. Elle permet entre autres de louer du matériel à un prix compétitif et d'obtenir un tarif préférentiel sur les marchandises achetées auprès de nombreux fournisseurs.

La CCRC dispose de deux dépôts de location de matériel : Un à Valangin chez M. Vincent Challandes et l'autre à Plamboz chez M. Cédric Ducommun.

Pour devenir membre, vous devez acquérir une part sociale (Fr. 100.-) ainsi que vous acquitter de la cotisation annuelle de Fr. 20.-.

La prochaine assemblée générale de la CCRC aura lieu le **mercredi 10 avril 2019 à 10h00** sur l'exploitation de MM. Gilbert et Patrick Porret à St-Aubin. Les membres ont été convoqués de manière individuelle.

Marché de bétail

Afin de mieux anticiper l'offre sur le marché, nous vous informons que le marché de bétail du **mardi 14 mai 2019** sera ouvert pour les bêtes en box avec label Natura Beef.



Chantier de tonte des moutons et tri de la laine

Laines d'ici a pour but de pouvoir offrir un prix plus élevé aux éleveurs pour la laine de leurs moutons. C'est pourquoi nous vous proposons un cours pour gérer de manière efficace le chantier lors de la tonte et le tri de la laine.

Vendredi 12 avril 2019 de 14h à 17h, filature Laines d'ici , Evologia, Cernier / NE

Prix : membre 30.- / non membre 50.-

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par téléphone : ☎ 032 426 48 31 / 077 447 94 54 ou par mail : ✉ info@lainesdici.ch.

Laines d'ici



Informe...

Protection contre les piqûres de tiques et leurs conséquences

Avec la hausse des températures, les tiques redeviennent actives. Les tiques peuvent transmettre divers agents pathogènes, notamment la maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) ainsi que la méningoencéphalite à tiques (communément nommée la FSME). La FSME peut provoquer des méningites et, dans de rares cas, des maladies graves du cerveau et de la moelle épinière.

En Suisse, les zones dans lesquelles des personnes ont été infectées par le virus de la FSME ont pris de l'ampleur. Seuls les cantons de Genève et du Tessin ont jusqu'à présent été largement épargnés. À l'exception de ces deux cantons, l'ensemble de la Suisse est désormais considéré comme une zone à risque. Il existe aujourd'hui un vaccin contre la FSME. Trois de ces vaccinations offrent une durée de protection de dix ans. L'Office fédéral de la santé recommande la vaccination à tous les habitants de la Suisse (à l'exception de Genève et du Tessin) qui sont souvent à l'extérieur, et particulièrement en forêt. Les habitats privilégiés par les tiques sont les sous-bois abondants, les sentiers et lisières de forêt, les clairières, les haies et les pâturages à herbe haute, jusqu'à 2000 mètres d'altitude. On trouve des tiques aussi dans les jardins. Bien qu'il soit possible de se faire vacciner à tout moment de l'année, il est recommandé de le faire avant le printemps. L'assurance de base Agrisano prend en charge les coûts de vaccination.

Contre la maladie de Lyme, en revanche, il n'existe encore aucun vaccin. Cet agent pathogène provoque une inflammation de la peau, des articulations, du cœur et du système nerveux. Plus une tique est retirée rapidement, plus le risque de contracter la borréliose diminue. Il est important d'observer attentivement le site de la piqûre pour détecter une éventuelle irritation cutanée de forme circulaire. Selon la jurisprudence, une piqûre de tique est considérée comme un accident. Si un médecin est consulté et que le patient dispose d'une assurance-accident, la piqûre de tique doit être signalée à la compagnie d'assurance.

Que vous soyez vacciné ou non, il est important de vous protéger lorsque vous allez en forêt ou traversez un pâturage : portez des vêtements fermés et couvrant la peau, évitez les sous-bois, appliquez un insecticide ou un produit répulsif pour la peau et les vêtements, et examinez votre corps attentivement pour repérer d'éventuelles tiques. Si des symptômes apparaissent tels que douleurs aux membres, maux de tête, fièvre ou encore irritation cutanée de forme circulaire, il faut sans tarder consulter un médecin.

Bien évidemment, nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50

Le concours d'innovation *agroPrix* encourage et récompense déjà pour la 27^{ème} fois des projets innovateurs dans l'agriculture suisse.

Peuvent postuler les paysannes et les paysans ainsi que des groupes qui ont lancé des projets innovants, améliorant durablement la rentabilité d'exploitations agricoles suisses. Outre une somme totale des gains d'environ 50'000 francs, les nominés bénéficient d'une large couverture médiatique dans toute la Suisse.

La date limite de soumission des projets est fixée au 30 juin 2019. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

Emmental assurance, Emmentalstrasse 23, CP 11, 3510 Konolfingen, ☎ 031 790 31 11,
 📧 www.agroprix.ch, agroprix@emmental-versicherung.ch.

Emmental assurance



SAGR ACORDA et le carnet des champs électronique

Un outil entièrement gratuit où l'utilisateur n'est pas le produit !

A l'initiative des cantons porteurs de l'outil de recensement ACORDA (GE, JU, NE et VD), un module a été développé pour offrir une possibilité de simplification administrative aux exploitants. Conçu au départ par quelques spécialistes, des agriculteurs ont rapidement été mis à contribution pour tester et évaluer le produit. Leurs conseils et propositions ont permis de créer un outil fort prometteur qui devrait séduire même ceux qui ne s'imaginait pas travailler quotidiennement avec l'électronique. Pas réservé aux geeks, il a été conçu pour s'adresser à un large public. Idéal pour débiter le cap informatique bientôt incontournable, il permet de satisfaire entièrement les besoins de base des exploitants sans les attacher à un système. En effet, il ne confine pas l'utilisateur dans un modèle car les données saisies peuvent être mises en valeur sous différentes formes, voire exportées pour en faire plus.

La priorité est de simplifier la vie des exploitants qui doivent noter beaucoup de détails par rapport à la conduite de leurs cultures pour répondre aux exigences de l'OPD. Il soulage dans le sens qu'il permet d'éviter la double saisie. Il offre de réelles simplifications par rapport à la version papier. De plus, avec une application électronique centralisée, il n'est plus nécessaire de se soucier de la perte de données, ni de l'archivage. Les données enregistrées servent de justificatifs pour satisfaire à diverses exigences : contrôles PER, programme Efficience des ressources, labels, etc.

L'outil en quelques mots :

- Le carnet des champs se calque entièrement sur les données ACORDA, que ce soit les données saisies lors du recensement ou les mises à jour ultérieures. Par exemple une modification de code de culture ou une subdivision de parcelle sont reprises automatiquement dans le carnet des champs électronique. Mieux : il est même possible de préparer l'assolement de la campagne suivante et de commencer dès l'automne la saisie des enregistrements des travaux effectués.
- Il est possible de sélectionner des travaux, machines, produits, etc. dans une base de données. Mais l'utilisateur peut aussi écrire librement et constituer sa liste. Il peut ainsi se créer des chantiers avec tous les détails requis (type de travail, machines employées, produits à appliquer, engrais à épandre, etc.). Ces chantiers accompagnent l'utilisateur d'une année à l'autre.

- L'activité courante consiste à saisir une intervention, en utilisant ou pas le chantier enregistré préalablement. Et ceci pour une parcelle ou une sélection, par exemple toutes celles qui ont la même culture.
- Les données enregistrées peuvent être consultées sous diverses formes, en fonction des besoins (pour un suivi, pour les contrôles, etc.)
- Une interface « responsive », qui s'adapte aux divers terminaux utilisés: PC, tablette, smartphone. La saisie est possible sur tout type, seule une connexion à internet est requise (câble, wifi ou 3G).
- Le projet est totalement financé par les 4 cantons Acorda pour que leurs agriculteurs puissent bénéficier d'un outil informatique simple et performant
- Dans un proche avenir, l'outil permettra d'exporter toutes les données enregistrées dans un format standard. Elles pourront être reprises dans des logiciels et applications plus évolués permettant une gestion fine et des mises en valeur pointues. Rappelons que c'est déjà le cas avec les géodonnées.

Ce que l'outil ne sera pas ou ne fera pas :

- Un passage obligatoire pour tous les exploitants
- Le calcul du bilan de fumure (SuisseBilanz) ou du plan de fumure
- Une source de données pour alimenter le big data.
- Faire de l'argent avec vos données
- Laisser un accès à des tiers. Seul l'agriculteur décide de l'emploi et de la destination de ses données

A l'instar de l'outil ACORDA, l'indépendance et les sécurités garanties par les concepteurs donnent à cette application un avenir des plus intéressants.

Lien : <https://carnetdeschamps.acorda.ch> - Disponibilité : dès le 18 mars 2019

Les services cantonaux (GE, JU, NE et VD) en charge de l'agriculture.

Pour plus de renseignement y relatif, vous pouvez contacter la CNAV au ☎ 032 889 36 30.

Service de l'agriculture



Les surfaces de promotion de la biodiversité, un refuge pour le campagnol terrestre ?

Depuis 2016 et en collaboration avec la station phytosanitaire du canton du Jura et l'office phytosanitaire du canton de Neuchâtel, des relevés d'activité du campagnol terrestre ont été réalisés sur des surfaces de promotion de la biodiversité dans les réseaux écologiques (prairies extensives, peu intensives, bandes herbeuses des haies et bandes herbeuses le long des murs de pierres sèches) ainsi que sur des surfaces agricoles conventionnelles (non SPB) adjacentes.

De manière très résumée, voici les informations principales que l'on peut en tirer :

Pas d'attractivité particulière des SPB

- Les SPB ne montrent pas d'attractivité particulière pour les campagnols terrestres; les résultats laissent penser que les campagnols pourraient être plus friands d'herbages intensifs que des prairies peu ou pas fertilisées.

- Comme ils sont parfois plus présents dans les hautes herbes, il faut éviter de laisser le non fauché à la même place lors des regains, en tout cas lorsque les campagnols abondent.
- Dans les bandes herbeuses des haies (852), les indices de présence du campagnol étaient toujours moins nombreux que dans les surfaces adjacentes.

Compartimenter les finages d'herbages intensifs en les séparant par des bandes de SPB

- Les SPB peuvent être implantées au sein des herbages intensifs pour augmenter l'effet de barrière et la prédation des petits carnivores spécialisés.
- Le travail du sol d'une bande de surface intensive pour rénover l'herbage ou implanter une céréale aura également un effet limitant sur la propagation du campagnol.

Plus d'hermines dans les régions structurées

- Les recensements d'hermines effectués indiquent une abondance plus élevée de ces prédateurs du campagnol lorsque l'habitat est structuré (haies, lisières, murs de pierres sèches).
- La structuration des zones agricoles avec des petites structures (tas de bois, tas de pierres, arbustes) permet également de renforcer la présence locale des petits prédateurs spécialisés.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la synthèse des résultats des relevés 2016-2018 sur notre site internet: www.parcdoubs.ch, rubrique engagement/biodiversité et rongeurs.

Parc du Doubs



Caves ouvertes 2019

Comme chaque année, plus de 35 vigneron(ne)s neuchâtelois(e)s vous ouvriront leurs portes afin de déguster leurs crus. Nous vous donnons rendez-vous les :

Vendredi 10 mai dès 17h00 et samedi 11 mai dès 10h00

Cette année, voyagez en bus et en train aux caves ouvertes. Le samedi 11 mai, le billet de transport spécial caves ouvertes vous permet de vous déplacer depuis chez vous aux caves. Ce billet est valable sur l'ensemble du réseau ONDE VERTE en train, bus, Littorail, et funiculaire et sera disponible en prévente dès le 1^{er} mai.

Prix du billet : CHF 10.- et CHF 5.- avec le demi-tarif.

Points de vente : Guichets et distributeurs de billets CFF, transN, CJ et auprès du personnel de conduite de CarPostal.

Pour la première fois, en collaboration avec GastroNeuchâtel, nous vous offrons la possibilité de vous restaurer grâce à une assiette à CHF 25.- accompagnée d'un verre de vin neuchâtelois. Cette offre est valable dans plusieurs restaurants partenaires dans l'ensemble du canton.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site internet (www.neuchatel-vins-terroir.ch) onglet "Agenda".

NVT

L'USP veut doper la vente directe : cela vaut le coup de participer

Une exploitation agricole sur cinq pratique déjà la vente directe. Or, les consommateurs ne savent pas toujours ce qu'ils peuvent acheter près de chez eux. Pour les aider, l'Union suisse des paysans a lancé la plateforme nationale a-la-ferme.ch il y a de cela quelque temps. À partir d'avril 2019, il sera encore plus facile de trouver des produits et des exploitations près de chez soi. Des opérations se succéderont pour faire découvrir la plateforme au plus grand nombre. Les agriculteurs peuvent profiter de cette campagne de promotion en s'inscrivant sur a-la-ferme.ch.

Régional, durable et frais : telles sont les valeurs que nous attachons volontiers à notre alimentation. Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à vouloir connaître l'origine et le mode de production de leur nourriture. Les familles paysannes répondent à cette tendance. En effet, 20 % d'entre elles pratiquent la vente directe sous une forme ou une autre, créant entre autres davantage de valeur sur l'exploitation même. Libres de fixer elles-mêmes les prix, les familles paysannes peuvent ainsi mettre un terme aux marges qu'empochent les intermédiaires au passage. Depuis un certain temps, le site www.a-la-ferme.ch permet à l'Union suisse des paysans de proposer une plateforme nationale gratuite aux agriculteurs pratiquant la vente directe. En ce moment, la fonction de recherche d'exploitations bénéficie d'une optimisation. À partir d'avril, il sera plus facile pour les consommateurs de trouver des aliments de la région en vente directe et d'autres services fournis par les exploitations agricoles. La nouvelle fonction de recherche sera attrayante et moderne. Il sera possible de présenter sa ferme et son offre au moyen de belles photos. La recherche pourra être affinée en indiquant un canton, un produit ou une offre en particulier, et le système intégré sur d'autres sites web. L'ensemble de la branche bénéficiera au maximum des synergies ainsi créées. C'est pourquoi les familles paysannes ont tout intérêt à s'inscrire sur www.portailpaysanssuisses.ch pour profiter de la campagne de promotion nationale prévue cet été.

TWINT : un service supplémentaire



Que ce soit dans un magasin à la ferme en libre-service ou dans un champ de fleurs en self-cueillette, les clients connaissent bien le problème : ils aimeraient régler leurs achats, mais n'ont pas la monnaie pour payer exactement la somme due. Du coup, soit ils n'achètent rien, soit ils paient trop peu, ou alors ils glissent dans la caisse un petit billet sur lequel figure le montant de leurs achats.

L'Union suisse des paysans détient la solution : depuis janvier, toutes les exploitations inscrites peuvent proposer le paiement sans espèces par TWINT. Pour ce faire, il suffit de s'inscrire en ligne et de coller bien en vue sur la caisse l'autocollant résistant aux intempéries avec le code QR. Les clients, quant à eux, n'ont qu'à télécharger l'application TWINT pour scanner le code QR, taper le montant dû et confirmer la transaction. La somme est directement débitée de leur compte bancaire en toute sécurité. Payer ou encaisser sans espèces devient alors un jeu d'enfant. Inscrivez-vous dès à présent pour tester ce service sans engagement.

Renseignements : Andrea Oldani, responsable du projet a-la-ferme.ch, Union suisse des paysans, andrea.oldani@sbv-usp.ch, tél. 056 462 52 03. Contact médias TWINT, Stauffacherstrasse 31, 8004 Zurich, tél. 076 584 33 71, media.relation@twint.ch

www.a-la-ferme.ch / www.portailpaysanssuisses.ch / www.sbv-usp.ch

JAB

CH-2053 Cernier

Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier



Cours pour obtenir le permis « G »

Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Les cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de Pâques, soit :

Cernier	Mardi 23 avril 2019	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Jeudi 25 avril 2019	09h00 à 10h30	
	Vendredi 26 avril 2019	13h20	Examens
Fleurier	Mercredi 24 avril 2019	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Jeudi 25 avril 2019		14h00 à 15h30
	Vendredi 26 avril 2019	13h30	Examens

*Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **8 avril 2019 dernier délai**, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin.*

Nom : Prénom :
Date de naissance complète : Prénom du père :
Adresse exacte : NPA :
Domicile : Tél. :
Membre ANETA : OUI / NON Emplacement choisi : Cernier / Fleurier

Pour Cernier uniquement, possibilité de manger sur place : Dîner OUI / NON

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire ! ANETA